

04 déc 2021 -09:21

Appartient à [Conseil des ministres du 3 décembre 2021](#)

Modifications relatives au droit à rémunération pour copie privée

Sur proposition du ministre de l'Économie Pierre-Yves Dermagne, le Conseil des ministres a approuvé un projet d'arrêté royal modifiant l'arrêté royal relatif au droit à rémunération pour copie privée.

Le projet vise à adapter la liste des appareils et supports soumis à la rémunération pour copie privée, à définir ces derniers et à modifier les tarifs d'application sur ces appareils et supports.

Le projet est transmis pour avis au Conseil d'État.

Avant-projet d'arrêté royal modifiant l'arrêté royal du 18 octobre 2013 relatif au droit à rémunération pour copie privée

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Pierre-Yves Dermagne, Vice-Premier ministre et ministre de l'Économie et du Travail
Rue Ducale, 61
1000 Bruxelles
Belgique
+32 2 207 16 00
<https://dermagne.belgium.be>
contact@dermagne.fed.be

Nicolas Gillard
Porte-parole (FR)
+32 476 20 37 84
nicolas.gillard@dermagne.fed.be

Laurens Teerlinck
Porte-parole (NL)
+32 484 68 12 59
laurens.teerlinck@dermagne.fed.be